

JOURS DE CONGES A POSER 15 JOURS AVANT

Nous soussignés,

Madame

Monsieur

vous informons que notre enfant :

sera en congé le ou les jours suivants (journées entières)

Le Le

Le Le

Le Le

Le Le

Le Le

Du Au

Jours déjà déduits dans le contrat et pris en compte dans le calcul de la mensualisation.

Si le nombre de jours de congés est inférieur au nombre de jours déduits, la dernière facture fera l'objet d'une régularisation.

Si le nombre de jours de congés est supérieur, les jours d'absence seront facturés en plus.

Date :

Signature :